



## Perspectives de personnes migrantes : Instaurer la confiance dans l'action humanitaire

# Document de synthèse 1 : Indicateurs clés de compétences, d'impartialité, d'intégrité et d'inclusion

### ► Résumé exécutif

Étant donné les vulnérabilités et les risques auxquels de nombreuses personnes migrantes sont confrontées tout au long de leur parcours, la confiance dans les organisations humanitaires est d'une importance cruciale. La confiance que portent les migrants aux organisations humanitaires est déterminée par des facteurs démographiques tels que le handicap, l'âge et le statut juridique, mais aussi par des facteurs contextuels (dont leurs antécédents en matière de recherche d'aide ou de protection humanitaire, et d'accès à cette aide).

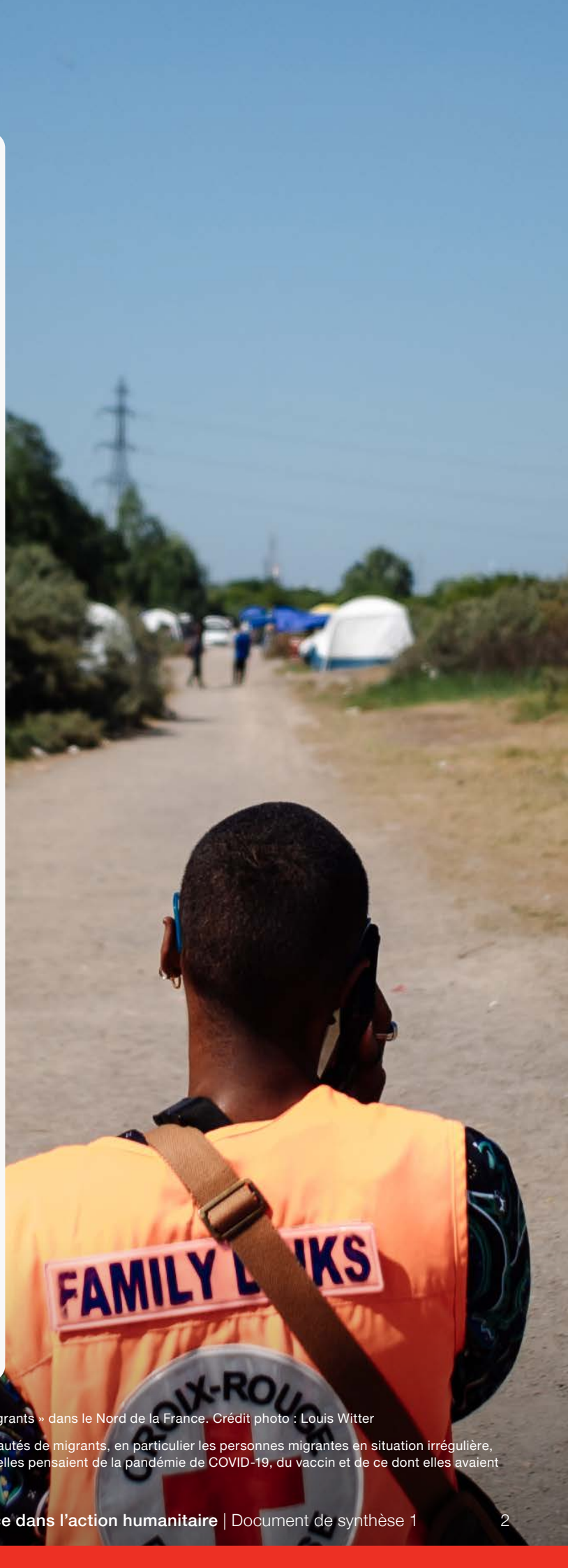
S'appuyant sur des données d'enquête recueillies auprès de personnes migrantes en situation de vulnérabilité de 14 pays sélectionnés du continent américain, d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Europe, ce document d'information présente le point de vue des personnes migrantes sur les **indicateurs clés de la confiance** en l'action humanitaire.

Les données recueillies révèlent que l'accès (ou l'absence d'accès) des personnes migrantes aux services d'aide et de protection influe très clairement sur leur perception des compétences, de l'impartialité, de l'intégrité et de l'intégration de l'action humanitaire. Elles plaident donc en faveur de stratégies composées de programmes et de campagnes de sensibilisation visant à améliorer l'accès à l'aide et à répondre aux besoins de toutes les personnes migrantes en matière d'assistance et de protection.

Ce document met également l'accent sur les craintes et les préoccupations des personnes migrantes à l'égard de l'action humanitaire, et invite les organisations humanitaires à mieux identifier les besoins (divers et spécifiques) et les vulnérabilités particulières des personnes qu'elles cherchent à aider, à en tirer des enseignements et à y répondre.

## Recommandations

- 1** Les organisations humanitaires doivent améliorer l'accès aux services pour les personnes migrantes en situation de vulnérabilité, notamment grâce à des informations ciblées et exhaustives et à la formation du personnel et des bénévoles, afin de mieux comprendre les attentes et les besoins des différentes catégories de personnes migrantes, et d'y répondre.
- 2** Les organisations humanitaires doivent faire en sorte de mieux reconnaître les besoins spécifiques et les vulnérabilités de ceux qu'elles cherchent à aider (et en particulier des personnes vivant des crises prolongées ou de longues procédures d'immigration ou d'asile), de mieux en tirer les leçons et d'y répondre.
- 3** Les organisations humanitaires doivent adopter une action humanitaire reposant sur des principes dans le contexte des migrations, plaider en ce sens, et redoubler d'efforts pour veiller à ce que les personnes migrantes ne courent pas le risque d'être détenues et/ou expulsées si elles recherchent une aide et une protection humanitaires.
- 4** Les organisations humanitaires doivent continuer à investir dans des initiatives (de recherche notamment) qui leur permettent de tirer les enseignements des diverses expériences vécues par les personnes migrantes et d'intégrer leurs priorités, leurs besoins et leurs vulnérabilités dans leurs programmes et les actions de sensibilisation.



La Croix-Rouge française gère le projet « Systèmes mobiles de soutien aux migrants » dans le Nord de la France. Crédit photo : Louis Witter

Photo de couverture : Dans le cadre des efforts visant à impliquer les communautés de migrants, en particulier les personnes migrantes en situation irrégulière, les équipes du Croissant-Rouge maldivien ont demandé aux personnes ce qu'elles pensaient de la pandémie de COVID-19, du vaccin et de ce dont elles avaient besoin. Crédit photo : Croissant-Rouge maldivien

## ► Contexte

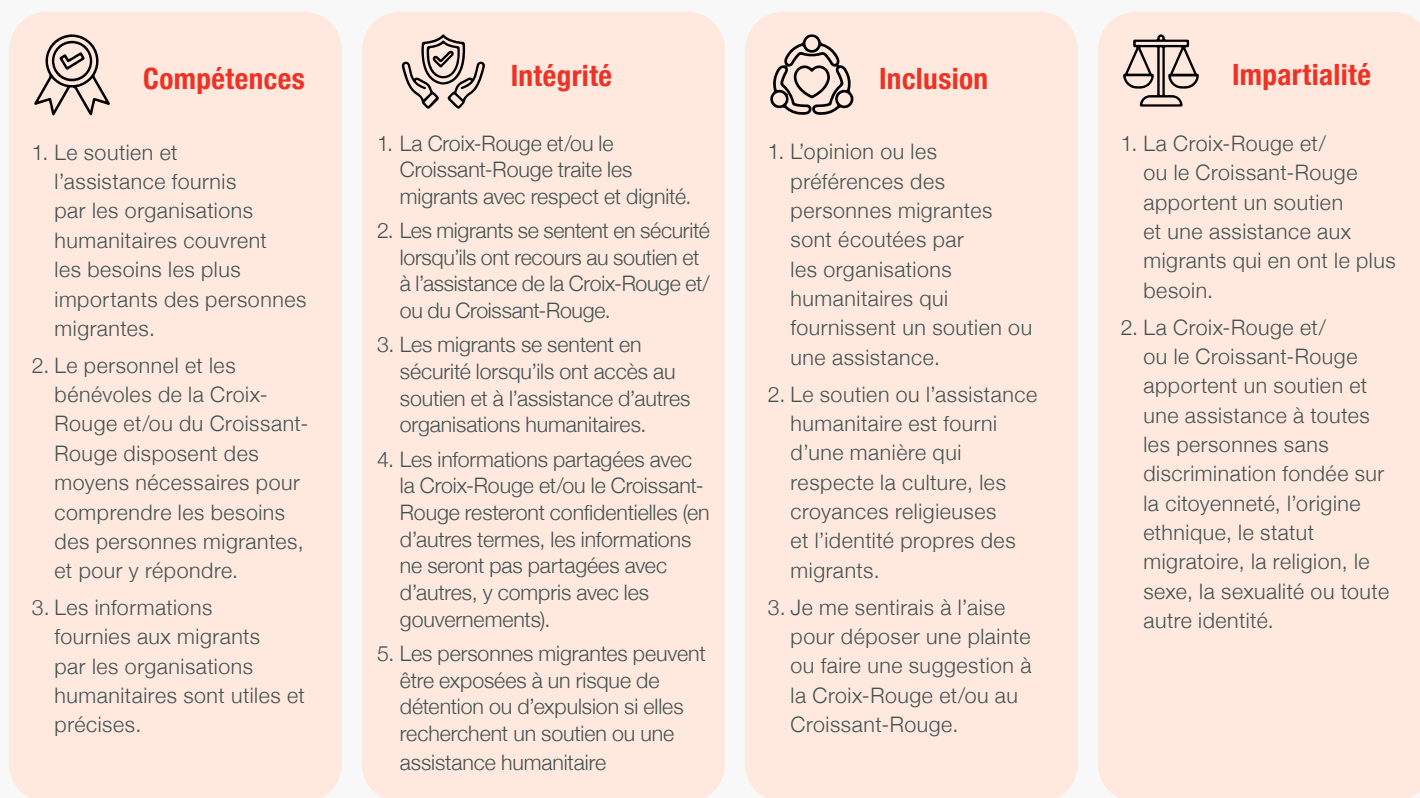
L'action humanitaire repose sur la confiance. Sans cela, la capacité des organisations humanitaires à atteindre et à répondre aux besoins des plus vulnérables (et notamment des personnes migrantes) est nettement compromise. Pour les personnes migrantes qui sont confrontées à des risques, des préjugés, des discriminations et des vulnérabilités croissants au cours de leur parcours migratoire, renoncer à une aide et à une protection humanitaires en raison d'un manque de confiance peut avoir des conséquences fatales.<sup>1</sup>

Pour mieux comprendre la perception et la confiance des personnes migrantes en l'action humanitaire, le Global Migration Lab (laboratoire mondial de la Migration, « le Lab ») de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a mené des travaux de recherche sur le terrain (entretiens, groupes de discussion,

enquêtes en face-à-face et en ligne) auprès de plus de 16 000 migrants répartis dans 15 pays du continent américain, d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Europe.<sup>2</sup>

De manière générale, la « confiance » fait référence à une attente positive ou à une conviction quant au comportement, à la fiabilité ou à la capacité d'une autre personne ou institution, et est souvent associée à des caractéristiques telles que les compétences, les valeurs ou les conduites éthiques.<sup>3</sup> Pour ce projet, la confiance des migrants en l'action humanitaire a été évaluée à l'aide de quatre indicateurs clés : les compétences, l'impartialité, l'intégrité et l'inclusion ; deux à cinq questions de perception ont été utilisées pour mesurer chaque indicateur (voir la **Figure 1**).<sup>4</sup>

**Figure 1.** Indicateurs de confiance : compétences, intégrité, impartialité et inclusion



- 1 En accord avec l'approche strictement humanitaire de la Croix Rouge internationale et du Croissant rouge (le Mouvement) en matière de migration, qui se concentre sur les besoins et les vulnérabilités des personnes migrantes, indépendamment de leur statut juridique, de leur type ou de leur catégorie), le projet a englobé un large éventail de migrants (c'est-à-dire de personnes qui quittent ou fuient leur domicile pour se rendre à l'étranger à la recherche d'opportunités ou de meilleures conditions de vie et de sécurité). Il s'agit notamment des personnes en situation régulière ou irrégulière, des demandeurs d'asile et des réfugiés, des personnes dont la demande d'asile a été rejetée, des migrants retournés dans leur pays, des personnes expulsées et des apatrides qui, à différentes étapes de leur parcours, ont eu accès à différentes formes d'aide et de protection humanitaires (ou qui en ont eu besoin). Pour plus d'informations sur l'approche du Mouvement en matière de migration, consultez le document : International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (2009). « Policy on Migration », [disponible en ligne](#).
- 2 Les premières études ont été réalisées en 2022, en collaboration avec 15 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge participantes (« les Sociétés nationales »), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le nettoyage et l'analyse des données dans le cadre de cette note d'information ont été menés par Morgan Richards-Melamdir, responsable du secteur Poverty and Inequality de [Global Insight](#).
- 3 Par exemple, reportez-vous au document : Organisation for Economic Co-operation and Development (2017), « OECD Guidelines on Measuring Trust » [disponible en ligne](#) ; Edelman (2020), « Trust Barometer – 2020 Report », [disponible en ligne](#).
- 4 Le choix de ces quatre indicateurs résulte d'un examen approfondi des définitions et des mesures de confiance utilisées par les organisations intergouvernementales, humanitaires et les organismes de développement, et de consultations avec le personnel des Sociétés nationales participantes, de la FICR et du CICR. Pour plus d'informations, consultez le [rapport global](#).



Volontairement, il n'a pas été demandé explicitement aux personnes migrantes si elles faisaient confiance aux acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ou à d'autres organisations humanitaires). Ce choix repose sur la prise en compte des dynamiques de pouvoir inégales à l'œuvre dans l'espace humanitaire, où les personnes qui sont dépendantes des organisations humanitaires peuvent estimer ou déclarer que les organisations sont dignes de confiance, même si ces dernières et l'aide fournie ne répondent pas à leurs attentes ou à leurs besoins.<sup>5</sup>

Au lieu de cela, on a procédé à une évaluation plus large des aspects cruciaux de l'action humanitaire, tels que les compétences du personnel humanitaire, la fiabilité des informations fournies ou la pertinence de l'aide proposée. En d'autres termes, les quatre indicateurs de compétences, d'impartialité, d'intégrité et d'inclusion ont été utilisés pour cartographier l'expérience vécue des personnes migrantes, leurs opinions et leur confiance en les organisations humanitaires, l'aide humanitaire et la protection qu'elles ont demandées et/ou reçues.

Les premiers résultats de ce projet (incluant la méthodologie détaillée et une discussion sur les limites de ces données) ont été publiés dans un [rapport global](#). Cette note d'information présente des résultats complémentaires issus des données de l'enquête, qui reposent sur la comparaison des réponses des personnes migrantes à 13 questions de type Échelle de Likert destinées à évaluer leur point de vue sur les compétences, l'impartialité, l'intégrité et l'inclusion.<sup>6</sup> Ces questions ont permis aux personnes migrantes de classer leurs opinions et leurs expériences sur une échelle de 5 points, du plus négatif au plus positif (voir la **Figure 1** pour consulter les questions posées).

Cette note d'information rapporte uniquement les résultats qui sont statistiquement significatifs dans les 14 pays sélectionnés.<sup>7</sup> Par conséquent, il est peu probable que les résultats présentés ici soient le fruit du hasard : ainsi, certaines relations qui pourraient sembler intéressantes ne sont pas mentionnées, car leur importance n'a pas pu être établie pour l'ensemble des 14 pays.<sup>8</sup>

## ► Principales conclusions et recommandations

Pour pouvoir accéder aux personnes migrantes et répondre à leurs besoins, les organisations humanitaires doivent gagner leur confiance et la conserver. Les résultats présentés ici indiquent que la confiance ne peut pas être tenue pour acquise et que certains facteurs (tels que l'accès des personnes migrantes à des aides) ont une influence majeure sur leur perception de l'action humanitaire et sur la confiance qu'elles lui accordent. Par ailleurs, les résultats démontrent que la connaissance des divers besoins et vulnérabilités des personnes migrantes, ainsi que la réponse apportée à ces besoins et vulnérabilités, sont essentielles à l'instauration et au maintien de la confiance établie avec elles.

### CONSTAT 1 : L'ACCÈS À L'AIDE ÉTABLIT LA CONFIANCE

Les résultats montrent que les antécédents d'une personne migrante en matière d'accès aux services d'aide et de protection constituent le facteur le plus déterminant de la perception qu'elle a de l'action humanitaire. En particulier, plus les personnes migrantes ont accès à des services, plus ces services sont disponibles, et plus leur perception de l'action humanitaire est positive au niveau des quatre indicateurs. Sur la base d'un indice qui associe des questions portant sur ces indicateurs (l'échelle allant de 1 (faible) à 5 (élevé)),<sup>9</sup> les personnes migrantes qui ont déclaré n'avoir reçu aucune aide ont évalué leur opinion de

l'action humanitaire de manière beaucoup plus faible que celles qui ont déclaré avoir reçu 1 type d'aide, 2 à 3 types d'aide, et 4 types d'aide ou plus.<sup>10</sup> De la même façon, les opinions des personnes migrantes sont plus positives lorsqu'elles déclarent avoir reçu une aide de la part d'un nombre plus élevé de types d'acteurs (les personnes n'ayant reçu de l'aide de la part d'aucun acteur évaluent leur opinion de manière beaucoup plus faible que celles ayant reçu une aide de 1, 2 ou 3 acteurs, voire plus).<sup>11</sup>

Si l'on examine individuellement les indicateurs et les questions (voir les **Figures 2 et 3**), les différences les plus importantes ont été constatées au niveau de l'opinion des personnes migrantes sur les compétences. (Sans surprise, les personnes migrantes qui ont déclaré n'avoir reçu aucune aide avaient une moins bonne opinion des compétences en général, et étaient moins enclines à d'être d'accord avec les affirmations de type « les informations que les personnes migrantes reçoivent de la part des organisations humanitaires sont utiles et exactes », ou encore « le personnel et les bénévoles de la Croix-Rouge et/ou du Croissant-Rouge sont bien préparés à comprendre les besoins des personnes migrantes et à y répondre », tout particulièrement. De plus, comme l'illustrent les Figures 2 et 3, les personnes migrantes qui ont déclaré n'avoir reçu aucune aide affichent des scores d'opinion plus faibles sur les indices d'impartialité, d'intégrité et d'inclusion en général, et sur certaines questions clés liées à l'impartialité, à la diversité et à la sécurité en particulier.

5 van Praag, N. (2019) 'Building and Busting Trust in Humanitarian Action', [disponible en ligne](#).

6 Une échelle de Likert est une échelle d'évaluation utilisée pour mesurer des opinions ou des attitudes en cinq ou sept points, généralement de « tout à fait d'accord » à « pas du tout d'accord » (ou vice versa).

7 Les personnes migrantes aux Maldives ont été interrogées dans le cadre d'une évaluation plus large des besoins, menée par le Croissant-Rouge maldivien (CRM). Le CRM n'a pas utilisé le questionnaire standard utilisé dans d'autres pays et les résultats ne sont donc pas inclus dans cette note. La catégorie « Autres » inclut un petit nombre de pays supplémentaires, principalement la Syrie, dans lesquels des données ont été recueillies pour les besoins de l'enquête en ligne.

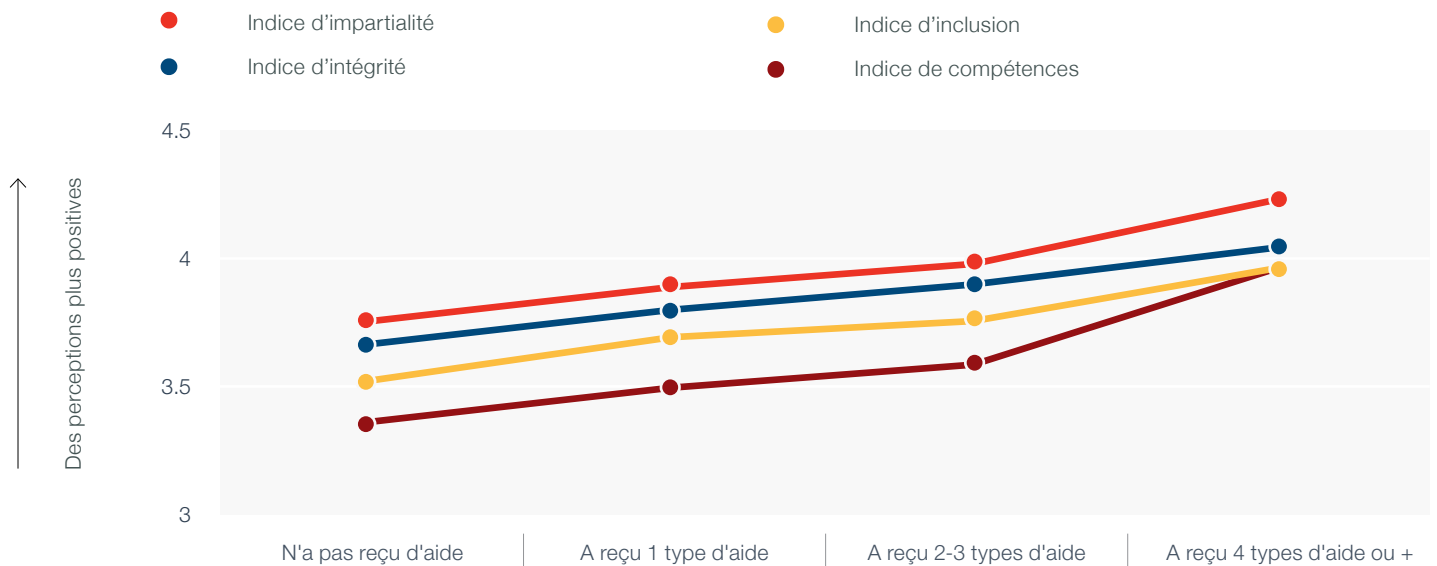
8 Certaines relations qui peuvent apparaître très différentes dans les statistiques descriptives ne sont pas mentionnées, car (i) l'échantillon de personnes migrantes (établi sur la base d'une catégorie spécifique) était trop restreint pour que les résultats soient fiables ou (ii) certains pays ayant un nombre relativement important de personnes migrantes appartenant à une certaine catégorie masquent les relations observées dans d'autres pays.

9 Par exemple, pour créer l'indice d'intégrité, un chiffre (de 1 à 5) a été attribué à chaque réponse (de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord ») pour les questions d'opinion portant sur l'intégrité. Ensuite, la moyenne des chiffres des réponses de chaque personne a été calculée pour créer un « score » d'intégrité spécifique pour cette personne. Puis la moyenne des notes obtenues par chaque personne a été calculée pour obtenir une mesure de l'opinion moyenne globale des personnes migrantes en matière d'intégrité, pour l'ensemble de l'échantillon de l'enquête. Le même processus a été appliqué à tous les autres indicateurs (individuellement et combinés pour la confiance). Les notes vont de 1 à 5, 1 représentant la note la plus basse (c'est-à-dire une opinion totalement négative), 3 représentant une note neutre et 5 représentant la note la plus élevée (c'est-à-dire une opinion totalement positive).

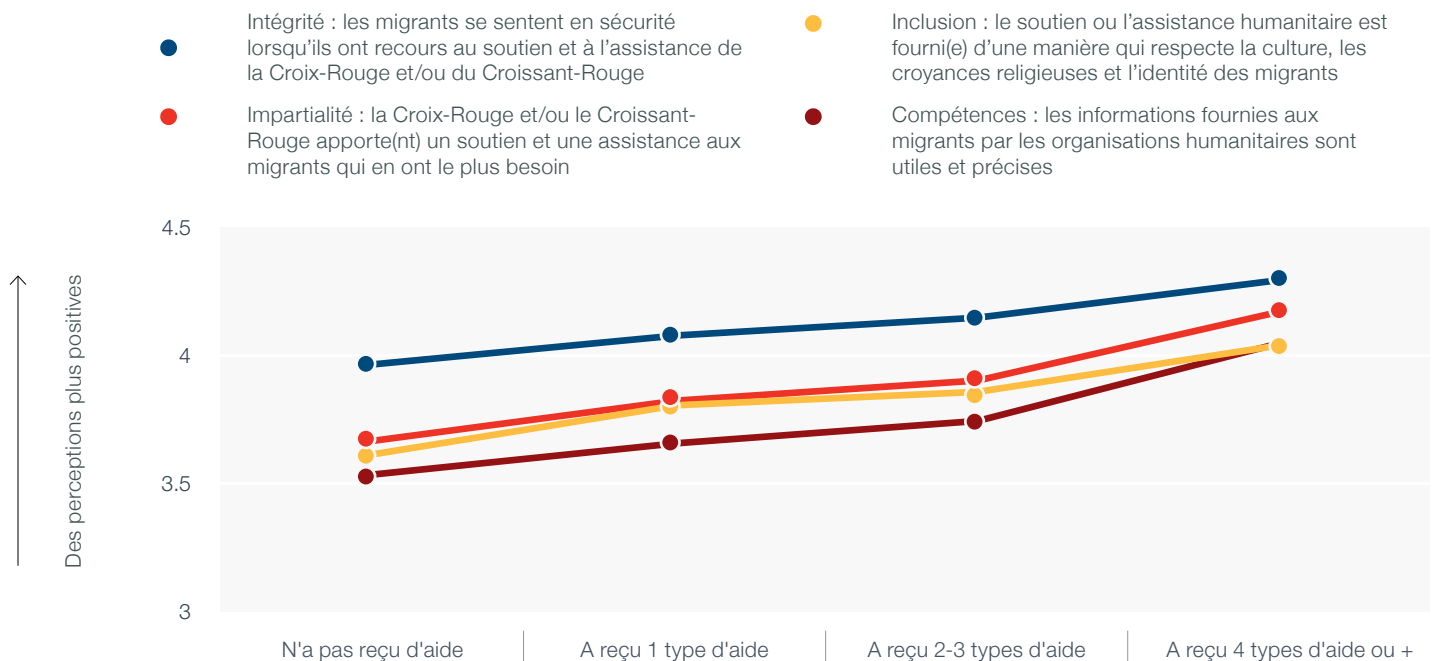
10 Avec des scores moyens de 3,52 (0 type d'aide), 3,68 (1 type d'aide), 3,75 (2 à 3 types d'aide) et 4 (4 types d'aide et plus), respectivement.

11 Avec des scores moyens de 3,52 (aide de la part de 0 acteur), 3,71 (aide de la part de 1 acteur), 3,8 (aide de la part de 2 acteurs) et 3,87 (aide de la part de 3 acteurs et plus), respectivement.

**Figure 2.** Indices de confiance (par niveau d'aide apportée)



**Figure 3.** Questions sur les compétences, l'intégrité, l'impartialité et l'inclusion (accord moyen, par niveau d'aide apportée)



En ce qui concerne l'accès à l'aide, les personnes migrantes qui ont déclaré avoir eu besoin d'une aide, mais qui ne l'ont pas reçue (à au moins une ou deux étapes de leur parcours) ont également eu tendance à avoir une opinion plus négative de l'action humanitaire. En d'autres termes, plus une personne migrante a souvent éprouvé un besoin d'aide non satisfait, plus son opinion est faible.<sup>12</sup> Cependant, pour les indices d'impartialité, d'intégrité et d'inclusion, cette relation n'est pas aussi significative sur le plan statistique que les résultats concernant le niveau d'aide ou le nombre d'acteurs, dont nous avons parlé un peu plus haut.<sup>13</sup> En termes de compétences, les

personnes migrantes qui ont déclaré avoir eu besoin d'aide, mais sans en avoir reçu (à au moins une ou deux étapes de leur parcours) avaient une opinion de plus en plus faible en termes de compétences en général et étaient moins enclines à être d'accord avec les affirmations suivantes : « le soutien et l'assistance fournis par les organisations humanitaires couvrent les besoins les plus importants des personnes migrantes » et « le personnel et les bénévoles de la Croix-Rouge et/ou du Croissant-Rouge sont bien préparés à comprendre les besoins des personnes migrantes et à y répondre », en particulier.

<sup>12</sup> Avec des scores moyens de 3,79 (aucune étape du parcours avec un besoin non satisfait), 3,59 (au moins une étape du parcours avec un besoin non satisfait), et 3,46 (2 étapes du parcours ou plus avec un besoin non satisfait).

<sup>13</sup> Alors que le sens des relations était le même pour les indices d'impartialité, d'intégrité et d'inclusion (les personnes qui avaient besoin d'aide et ne l'ont pas reçue avaient tendance à avoir des perceptions plus négatives), les relations n'ont atteint une importance statistique qu'avec l'inclusion de personnes de nationalité turque.

**Information clé :** Le fait que les personnes migrantes perçoivent positivement l'action humanitaire et lui fassent confiance est directement influencé par la possibilité qu'elles ont d'accéder à des services d'aide et de protection lorsqu'elles en ont besoin. Cela s'applique aux quatre indicateurs (de compétences, d'intégrité, d'impartialité et d'inclusion) et est surtout lié à la perception du niveau de compétence.

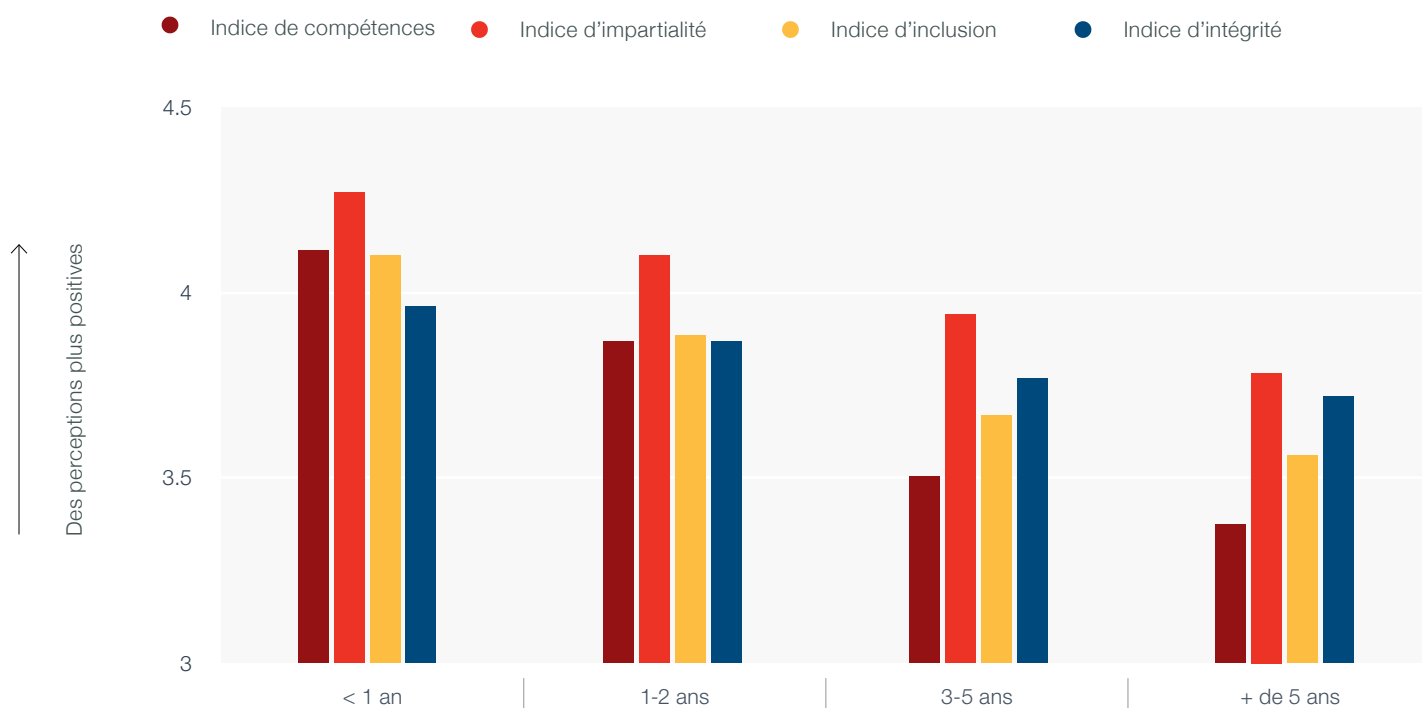
### Recommandation 1

Les organisations humanitaires doivent améliorer l'accès aux services pour les personnes migrantes en situation de vulnérabilité, notamment grâce à des informations ciblées et exhaustives et à la formation du personnel et des bénévoles, afin de mieux comprendre les attentes et les besoins des différentes catégories de personnes migrantes, et d'y répondre.

### CONSTAT 2 : LA CONFIANCE VARIE SELON LE MOMENT ET L'ÉTAPE DU PARCOURS

Après l'accès à l'aide, la durée est la deuxième variable qui influence le plus nettement la perception de l'action humanitaire par les personnes migrantes. Les personnes migrantes ayant séjourné plus longtemps sur leur lieu de vie actuel avaient des perceptions moins positives en termes de compétences, d'intégrité, d'impartialité et d'inclusion (voir la **Figure 4**). La différence entre les personnes migrantes arrivées récemment (depuis moins d'un an) et les nouveaux arrivants (1 à 2 ans) est rarement significative sur la plan statistique. Mais pour les personnes migrantes se situant dans la fourchette 3-5 ans et 5 ans et plus, les différences sont toujours significatives, pour tous les indices et pour la plupart des questions posées.<sup>14</sup> Une fois de plus, la différence la plus importante se situe au niveau de la perception des compétences par les personnes migrantes. Plus une personne migrante se trouvait depuis longtemps sur son lieu de vie actuel, moins elle se sentait compétente en général, et moins elle était susceptible d'être d'accord avec l'affirmation « le soutien et l'aide fournis par les organisations humanitaires couvrent les besoins les plus importants des personnes migrantes ». Ce constat pourrait avoir des implications importantes pour le travail des organisations humanitaires qui apportent une aide aux personnes migrantes vivant des crises prolongées ou de longues procédures d'immigration ou d'asile.

**Figure 4.** Indices de confiance (par durée de séjour)



<sup>14</sup> Les scores moyens sont respectivement de 4,03 (moins d'un an), 3,86 (1 à 2 ans), 3,66 (3 à 5 ans) et 3,57 (5 ans et plus).

**Information clé :** Les personnes migrantes ayant séjourné plus longtemps sur leur lieu de vie actuel avaient des perceptions moins positives en termes de compétences, d'intégrité, d'impartialité et d'inclusion.

## Recommandation 2

Les organisations humanitaires doivent faire en sorte de mieux reconnaître les besoins spécifiques et les vulnérabilités de ceux qu'elles cherchent à aider (et en particulier des personnes vivant des crises prolongées ou de longues procédures d'immigration ou d'asile), de mieux en tirer les leçons et d'y répondre.

Les données révèlent que l'étape du parcours (c'est-à-dire le fait qu'une personne migrante soit en transit, à destination ou qu'elle soit retournée dans son pays d'origine, volontairement ou involontairement) a également un impact sur son opinion de l'action humanitaire, même si ce n'est pas de manière aussi cohérente (en termes d'importance statistique) que les résultats sur le niveau de l'aide obtenue, le nombre d'acteurs ou la durée, présentés plus haut. En général, et par rapport aux personnes migrantes arrivées à destination, celles qui se sont identifiées à l'étape de retour dans leur pays ont une perception plus positive des compétences, de l'impartialité et de l'inclusion de l'action humanitaire.<sup>15</sup> Toutefois, les migrants en phase de retour avaient une opinion plus faible de l'intégrité en général, et étaient plus enclines à penser que « les migrants peuvent être exposés à un risque de détention ou d'expulsion s'ils recherchent un soutien ou une assistance humanitaire ». En revanche, les personnes migrantes qui s'identifiaient comme étant en phase de transit avaient tendance à avoir une perception plus négative de l'action humanitaire que celles qui se trouvaient dans leur pays de destination,<sup>16</sup> bien que cela ne soit pas cohérent d'un indice ou d'une question à l'autre. Mais les personnes migrantes en transit étaient systématiquement beaucoup plus nombreuses à penser que demander de l'aide risquait de les exposer à une détention ou expulsion.



Les bénévoles du Croissant-Rouge soudanais apportent une aide humanitaire aux réfugiés éthiopiens dans l'Est du Soudan, notamment en facilitant l'accès à l'eau potable. Crédit photo : Société du Croissant-Rouge soudanais

**Information clé :** Les personnes migrantes, après leur retour dans leur pays et pendant leur transit, craignaient davantage les risques de détention et d'expulsion lorsqu'elles recherchaient de l'aide.

## Recommandation 3

Les organisations humanitaires doivent adopter une action humanitaire reposant sur des principes dans le contexte des migrations, plaider en ce sens, et redoubler d'efforts pour veiller à ce que les personnes migrantes ne courent pas le risque d'être détenues et/ou expulsées si elles recherchent une aide et une protection humanitaires.

<sup>15</sup> Avec des scores moyens de 3,84 (retour dans le pays) et 3,65 (destination).

<sup>16</sup> Avec des notes moyennes de 3,56 (en transit) contre 3,65 (pays de destination).

### CONSTAT 3 : L'ÂGE, LE NIVEAU D'ADAPTATION ET LE GENRE AFFECTENT LA CONFIANCE DE MANIÈRE COMPLEXE ET PROPRE AU CONTEXTE

La relation entre les caractéristiques démographiques des personnes migrantes et leur opinion sur l'action humanitaire varie selon les indices et les questions, et n'est donc pas aussi cohérente en termes d'importance statistique que les résultats décrits dans les deux sections ci-dessus. Par exemple, en ce qui concerne l'âge, il n'y a pas de relation claire entre tous les indices. En revanche, certaines conclusions sont utiles pour les organisations humanitaires. En règle générale, l'opinion sur l'intégrité a suivi la courbe ascendante la plus marquée, les opinions positives augmentant avec l'âge. En particulier, et par rapport aux 26-35 ans et aux 36-49 ans, les jeunes migrants (âgés de 18 à 25 ans) étaient moins enclins à être en désaccord avec l'affirmation selon laquelle « les personnes migrantes peuvent être exposées à un risque de détention ou d'expulsion si elles demandent un soutien ou une aide humanitaire » et étaient moins enclines à être d'accord avec l'affirmation selon laquelle « les personnes migrantes se sentent en sécurité lorsqu'elles ont accès au soutien et à l'aide de la Croix-Rouge et/ou du Croissant-Rouge », mettant ainsi en évidence les craintes qui prévalent parmi les cohortes de migrants les plus jeunes.<sup>17</sup> En outre, les jeunes migrants ont tendance à avoir une perception plus négative de l'inclusion que les 26-35 ans et que les 36-49 ans.

En termes de capacité, les personnes migrantes souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique avaient tendance à avoir une moins bonne opinion de l'action humanitaire. Ces différences n'étaient, pour la plupart, pas significatives sur le plan statistique, pour l'ensemble des indices, hormis quelques exceptions notables. Par rapport aux personnes migrantes ne souffrant pas de handicap ou de maladie chronique, celles qui souffraient d'un handicap ou d'une maladie chronique avaient une moins bonne opinion de l'intégrité en général, et étaient plus enclines à penser que « les personnes migrantes peuvent être exposées à un risque de détention ou d'expulsion si elles recherchent un soutien ou une aide humanitaire ». Les migrants souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique ont également fait part d'une opinion plus faible concernant les affirmations suivantes sur les compétences et l'impartialité : « le personnel et les bénévoles de la Croix-Rouge et/ou du Croissant-Rouge sont bien préparés à comprendre les besoins des personnes migrantes et à y répondre » et « la Croix-Rouge et/ou le Croissant-Rouge apportent soutien et assistance à toutes les personnes sans discrimination fondée sur la citoyenneté, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, la religion, le genre, la sexualité ou toute autre identité » - mettant ainsi en évidence d'importantes lacunes qui doivent être comblées.<sup>18</sup>

En ce qui concerne le genre, si l'opinion des femmes sur les compétences, l'intégrité, l'impartialité et l'inclusion tend à être légèrement plus positives que celle des hommes, les différences sont souvent d'une ampleur relativement faible et ne se vérifient pas dans tous les pays étudiés. Par ailleurs, si aucune différence significative n'existe lorsque l'on compare les personnes présentant une « autre » identité de genre avec les hommes ou les femmes, cela ne signifie pas nécessairement que des différences n'existent pas, mais plutôt que le nombre de personnes migrantes ayant ce type d'identité de genre, interrogés par pays (N), était trop faible pour que les écarts soient significatifs sur le plan statistique, tout en tenant compte des différences propres à chaque pays. En tout état de cause, cela souligne la nécessité de poursuivre les recherches sur l'expérience vécue et les perspectives des personnes ayant des identités de genre différentes, afin de garantir que les actions humanitaires répondent à leurs besoins et à leurs attentes.



**Information clé :** Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour instaurer la confiance et répondre aux besoins spécifiques, ainsi qu'aux vulnérabilités de certains groupes de migrants (notamment les jeunes et les personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie chronique).

#### Recommandation 4

Les organisations humanitaires doivent continuer à investir dans des initiatives (de recherche notamment) qui leur permettent de tirer les enseignements des diverses expériences vécues par les personnes migrantes et d'intégrer leurs priorités, leurs besoins et leurs vulnérabilités dans leurs programmes et les actions de sensibilisation.

17 Les différences avec les groupes plus âgés (50-59 et + de 60 ans) n'étaient pas marquées.

18 Les différences observées pour chacune de ces trois affirmations étaient significatives sur le plan statistique avec l'inclusion de la Turquie. Le sens de la relation (les personnes migrantes handicapées ou souffrant de problèmes de santé chroniques avaient des opinions moins positives) était le même pour les différents pays (à l'exception de la Turquie). Cela suggère que l'inclusion de la Turquie a introduit un nombre de cas suffisamment élevé pour permettre d'obtenir une importance statistique au niveau de chaque déclaration.



## ► Conclusion

Ces résultats indiquent que si les organisations humanitaires veulent établir et maintenir un niveau de confiance avec les personnes migrantes, elles doivent relever un défi de taille : elles doivent non seulement améliorer l'accès à l'aide à une période où les besoins d'aide et de protection des personnes migrantes augmentent rapidement (tant en termes de portée que d'ampleur), mais elles doivent aussi le faire d'une manière qui reconnaisse et réponde aux diverses réflexions, craintes et préoccupations des personnes

migrantes qu'elles cherchent à aider. Il convient donc d'investir davantage dans des initiatives permettant aux organisations humanitaires d'intégrer les priorités, les besoins et les vulnérabilités des personnes migrantes à leurs programmes et leurs actions de sensibilisation. Par ailleurs, cela souligne l'urgence d'engager un dialogue avec les États pour faire connaître les besoins humanitaires et les risques liés à la protection des personnes migrantes, ainsi que les solutions possibles pour les éviter et y faire face.



Pendant la pandémie, les équipes du Croissant-Rouge maldivien ont diffusé des informations sanitaires dans des langues que les migrants comprennent, et ont favorisé l'accès aux services appropriés, afin que chacun ait accès à des informations importantes sur la façon de se protéger et de protéger sa famille contre la COVID-19, ainsi que sur l'accès à la vaccination. Crédit photo : Croissant-Rouge maldivien